PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

HABITAT - LOGEMENT

Programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

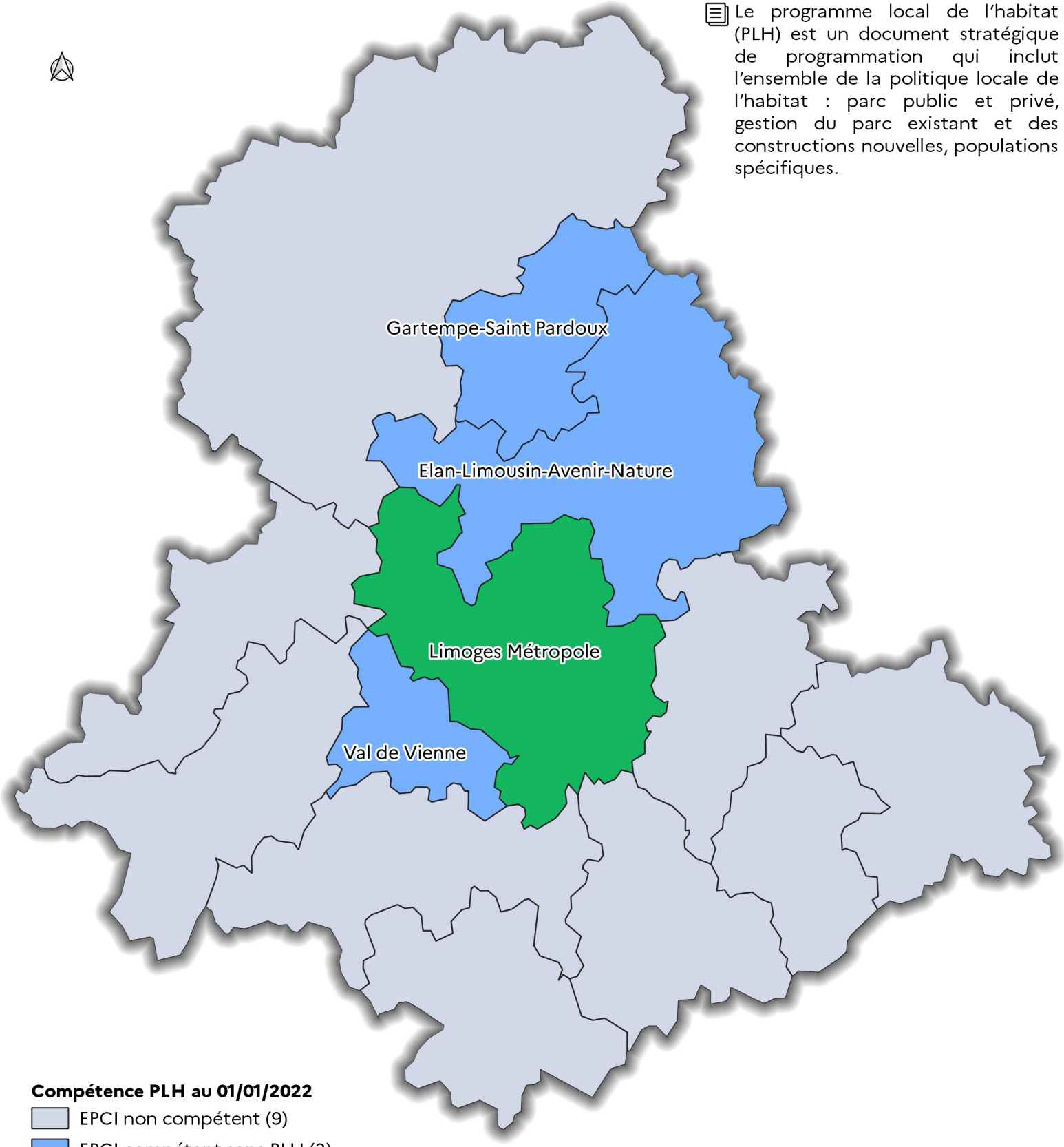

Compétence PLH au 01/01/2022

- EPCI non compétent (9)
- EPCI compétent sans PLH (3)
- EPCI compétent doté d'un PLH (1)

PLH de Limoges Métropole
approuvé le 26/06/2019

0 10 20 km

Sources : © IGN Geofla® / Données Banatic / Sudocuh

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Loi SRU - Logements sociaux

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux (20 % du nombre de résidences principales). Sont concernées les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

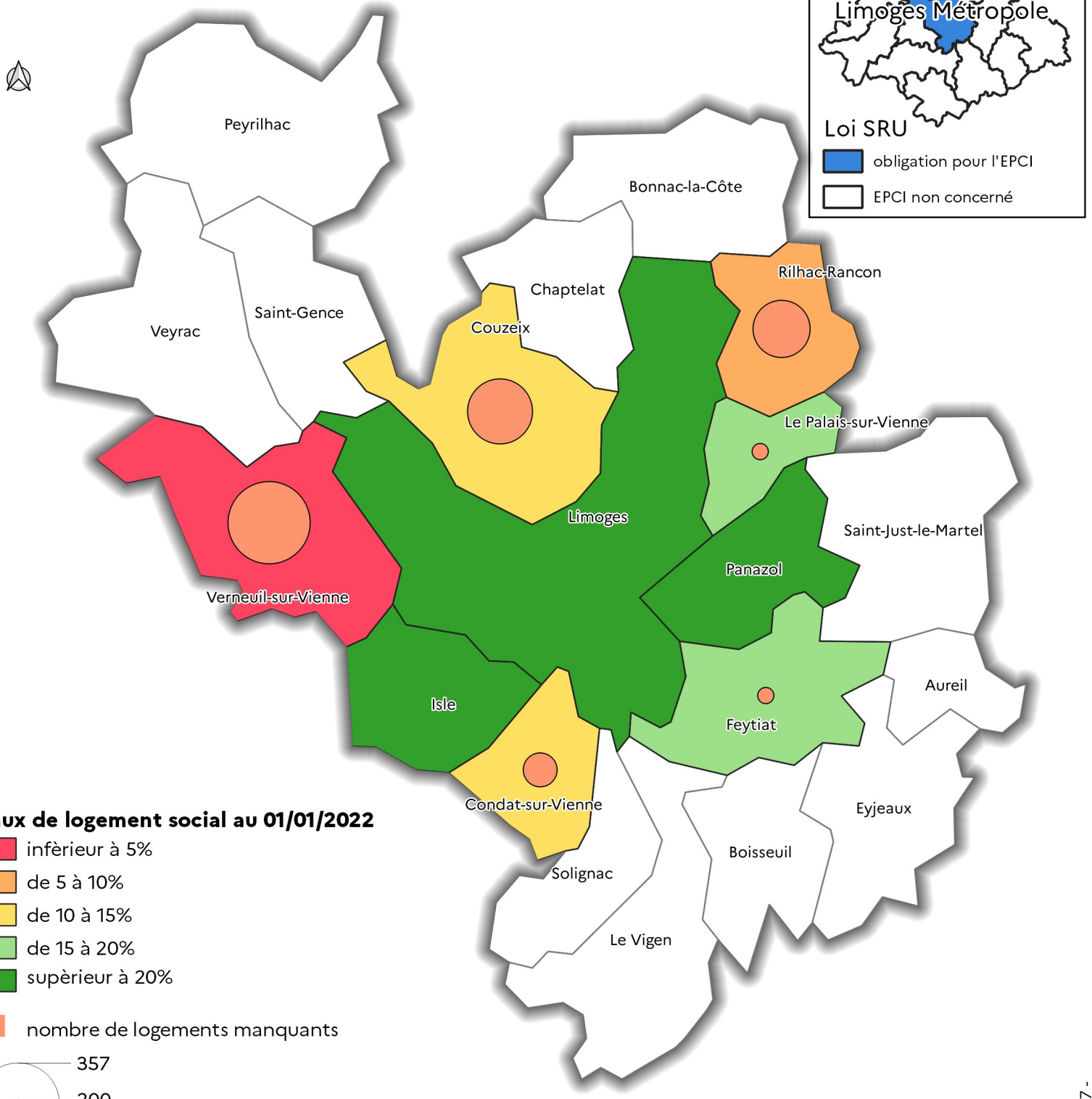

Sources : © IGN Geofla® / Données inventaire SRU 2021

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Part communale de logements sociaux

Le répertoire des logements locatifs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1er janvier d'une année. Il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux : nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement.

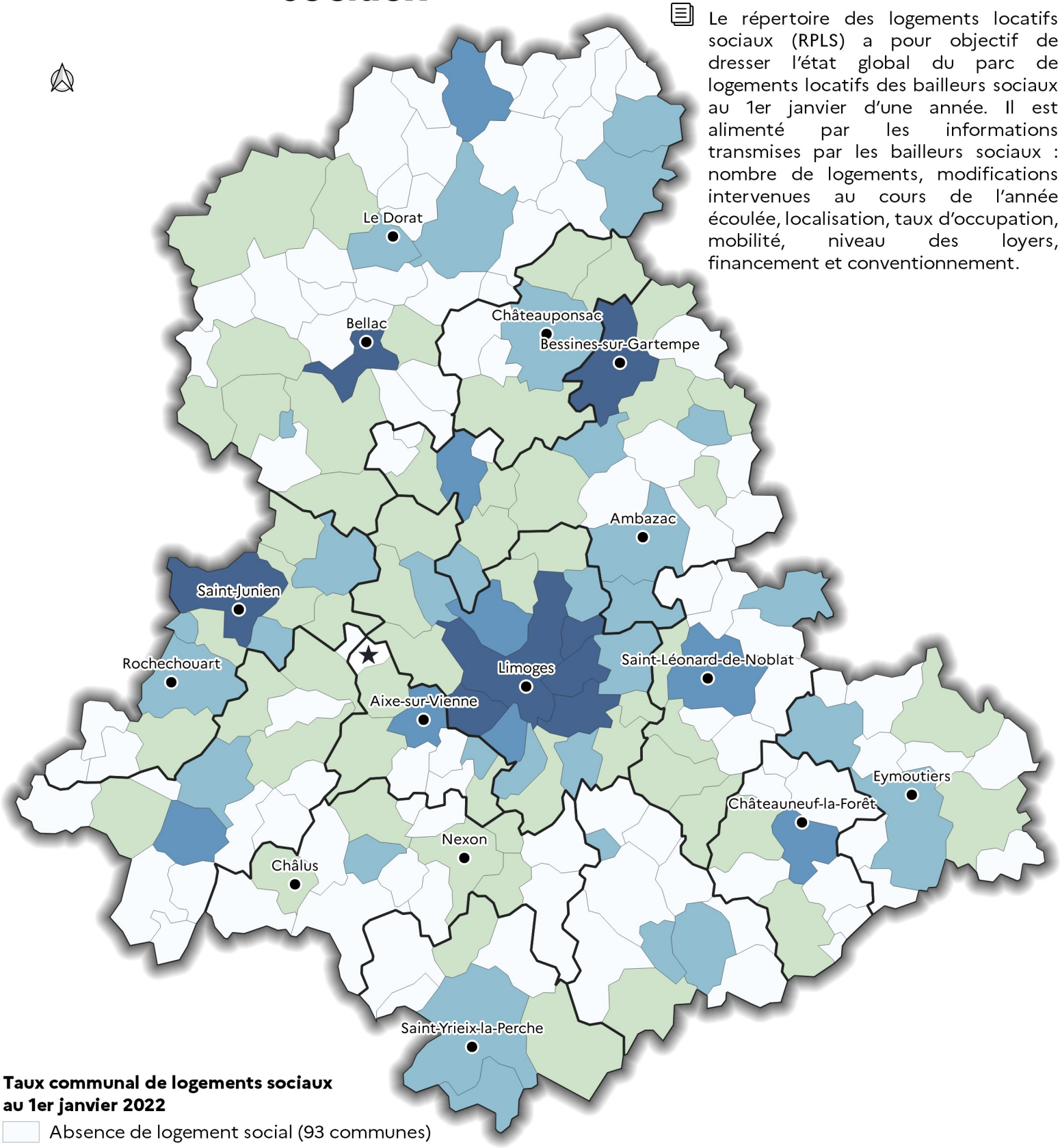

Taux communal de logements sociaux au 1er janvier 2022

- Absence de logement social (93 communes)
- inférieur à 5 % (54 communes)
- entre 5 et 10 % (31 communes)
- entre 10 et 15 % (8 communes)
- supérieur à 15 % (8 communes)
- ★ taux non renseigné (1 commune)

Limites des EPCI

0 10 20 km

Sources : © IGN Geofla® / Données RPLS / INSEE

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a pour objectif de favoriser le développement d'un territoire par la requalificaion de l'habitat privé ancien.
Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	1250	40	300

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	293	10	23

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	246	30	76

ANAH

en savoir +

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat au 26/04/2022

- Renouvellement Urbain de la CC de Noblat
  (du 04/11/2019 au 03/11/2024)
- Centre bourg de la CC de Saint-Yrieix
  (du 13/02/2017 au 12/02/2023)
- Renouvellement urbain multisites ville de Limoges
  (du 01/11/2016 au 31/12/2022)

Limites des EPCI

0 10 20 km

Sources : © IGN Geofla® / Données Banatic / Anah

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Part communale de logements vacants en 2019

La vacance se calcule par rapport au parc total de logements (résidences principales, résidences secondaires, et logements vacants). La vacance de rotation, qui permet la fluidité du marché, se situe entre 5 et 7%. En dessous 5 % le marché est considéré comme tendu. Au dessus 7 % le parc présente une vacance structurelle.

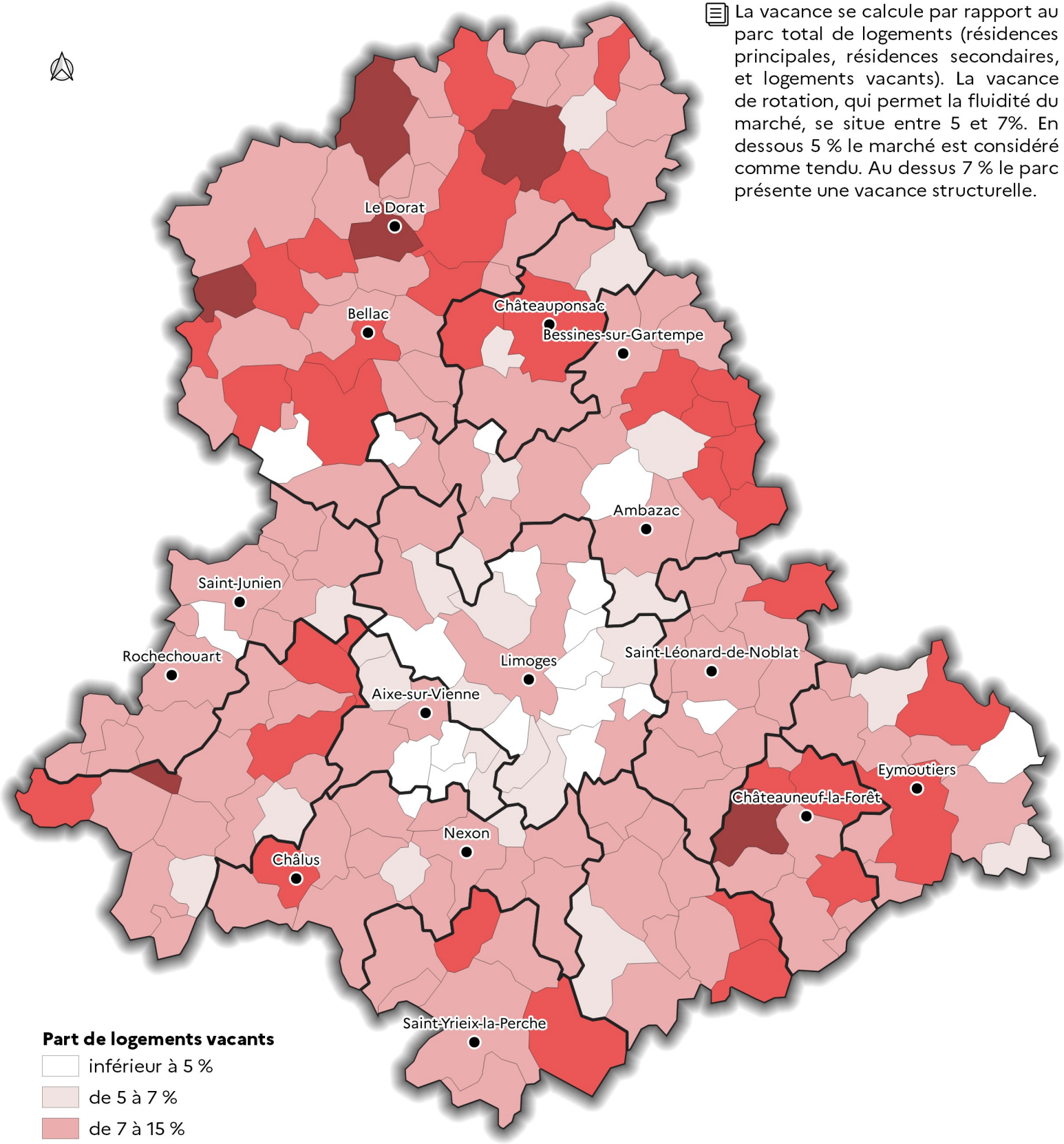

Part de logements vacants

- inférieur à 5 %
- de 5 à 7 %
- de 7 à 15 %
- de 15 à 20 %
- supérieur à 20 %

Limites des EPCI

0 10 20 km

Sources : © IGN Geofla® / Données INSEE

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Financements par l'Anah en 2021 au titre de la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est une prime d'État forfaitaire. Elle est attribuée pour réaliser des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique des logements.
Les dossiers gérés par la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) concernent un bouquet de travaux.

En Haute-Vienne, 5363 dossiers ont été subventionnés par l'Anah en 2021 pour un total de 18 432 259 €.

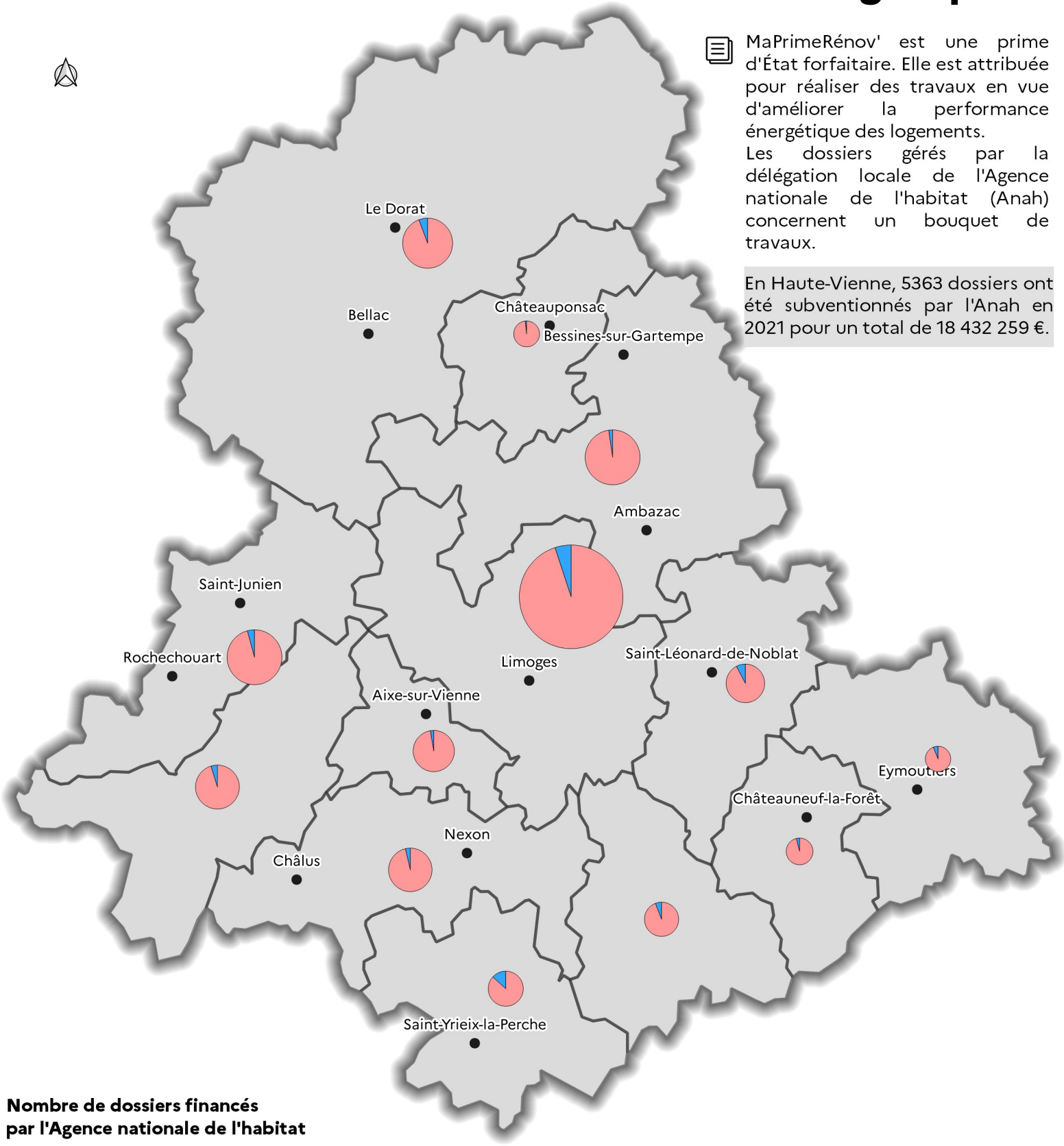

Nombre de dossiers financés par l'Agence nationale de l'habitat

Limites des EPCI

MaPrimeRénov'
5099 dossiers / aides de 16 023 469 €

Délégation locale Anah
264 dossiers / aides de 2 409 290 €

1866 dossiers
1000
250

0 10 20 km

Sources : © IGN Geofla® / Données Anah

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 redéfinit la géographie prioritaire de la politique de la ville. La méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'appuie sur le critère unique du revenu. Les principaux axes des mesures prises dans ces quartiers sont la cohésion sociale (éducation, insertion et sécurité), le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi.

On recense 1 514 quartiers prioritaires situés dans 859 communes françaises. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concernent 480 quartiers.
La Haute-Vienne comptabilise 4 quartiers NPNRU, tous situés sur la commune de Limoges .

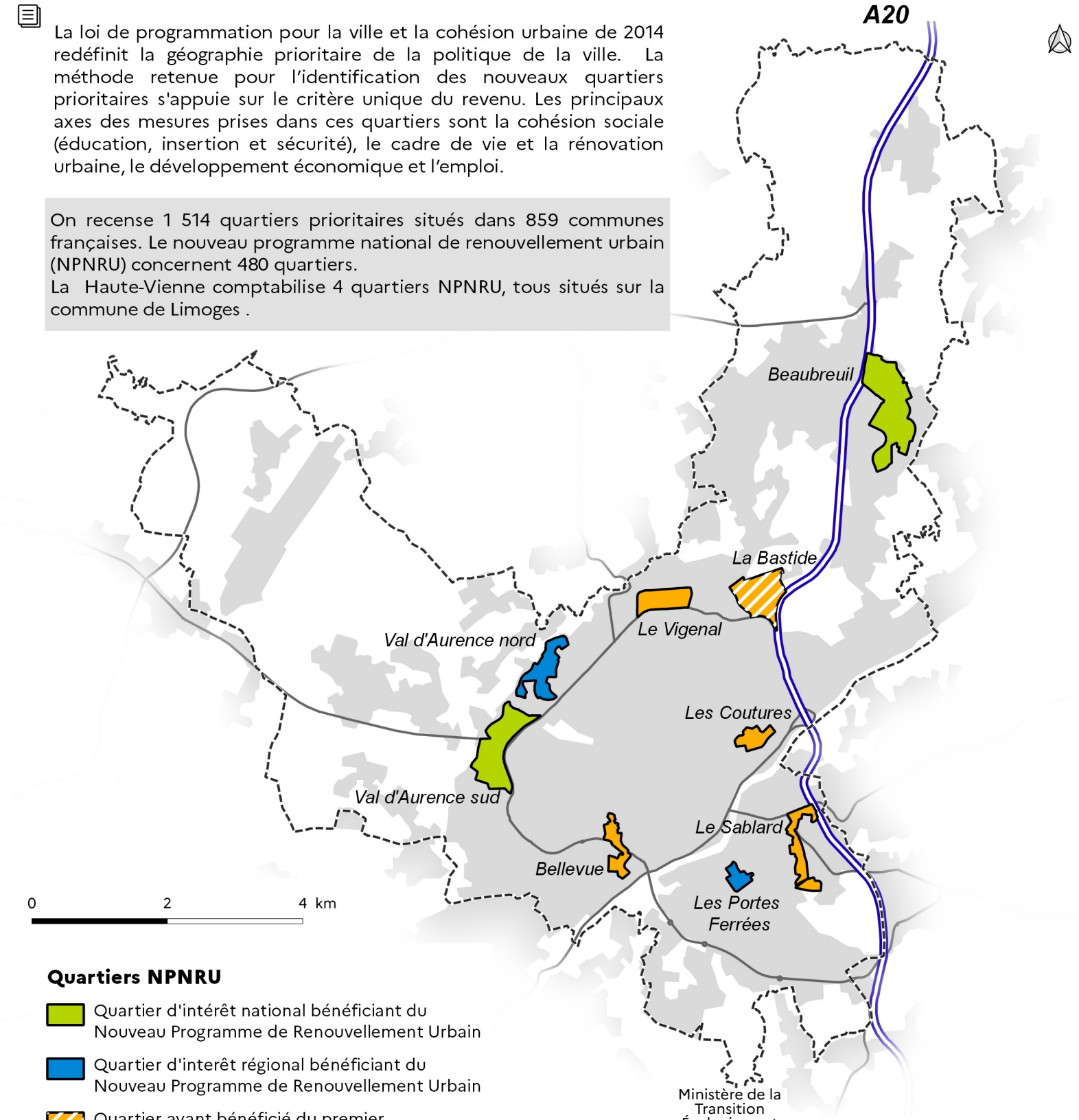

Quartiers NPNRU

- Quartier d'intérêt national bénéficiant du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- Quartier d'interêt régional bénéficiant du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- Quartier ayant bénéficié du premier programme de renouvellement urbain
- Autres Quartiers Prioritaires Politique de la Ville
- Commune de Limoges

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires
en savoir +

ANRU
en savoir +

Sources : © IGN Geofla® / ANRU / DDT87

- Réalisation : DDT87 -

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

HABITAT - LOGEMENT

Aires d'accueil des gens du voyage

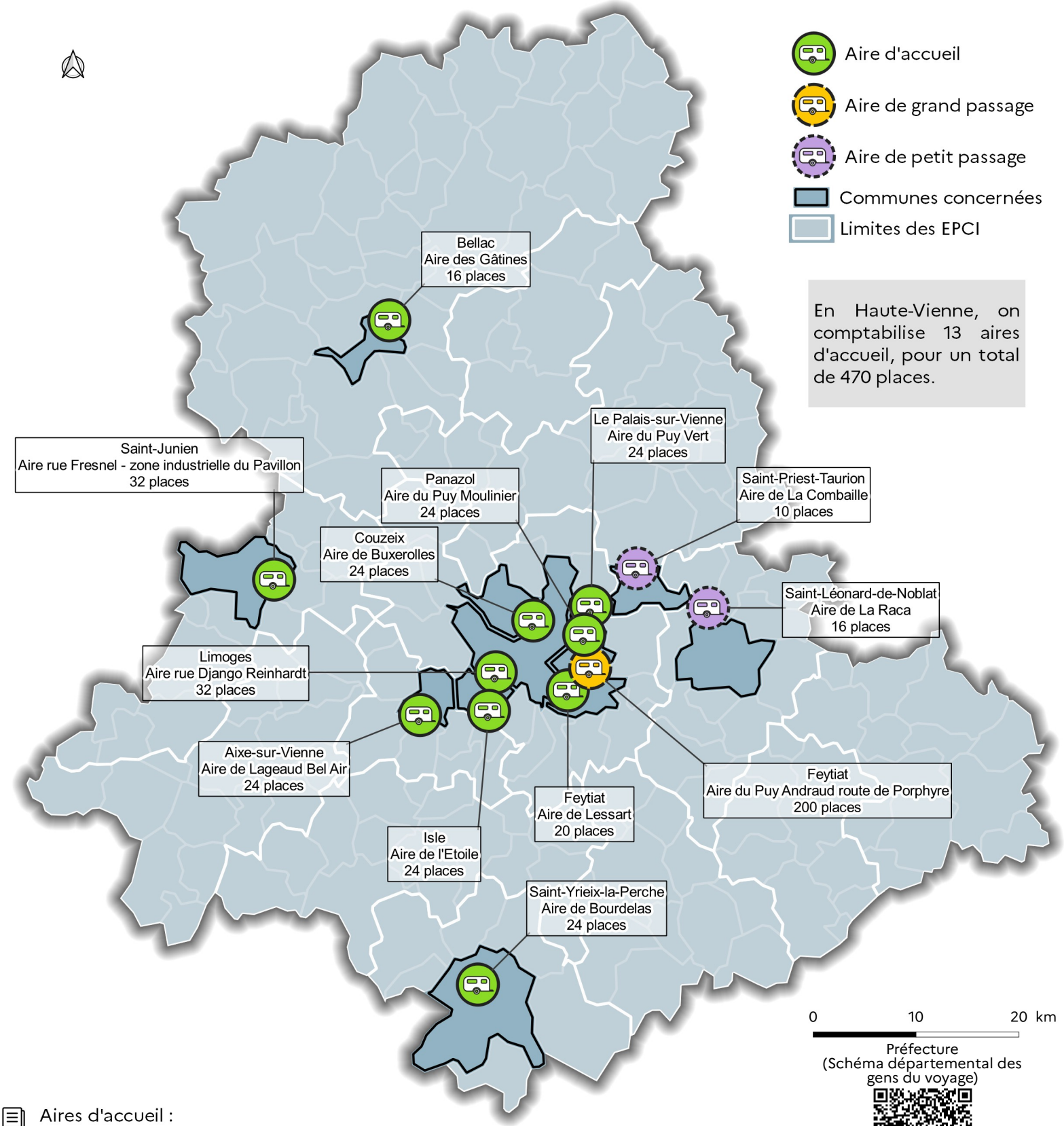

En Haute-Vienne, on comptabilise 13 aires d'accueil, pour un total de 470 places.

Préfecture
(Schéma départemental des gens du voyage)

en savoir +

Aires d'accueil :
Aires permanentes ayant vocation à accueillir les voyageurs.

Aires de "grand passage" :
Aires d'accueil de groupe à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements.

Aires de "petit passage" :
Aires complémentaires, créées sur volontariat des communes, et d'une capacité et d'un temps de séjour limités (quelques jours pour des familles isolées).

Sources : © IGN Geofla® / Préfecture de la Haute-Vienne

- Réalisation : DDT87 -